

CIRCULAIRE N° 881 / DU 21 JANV. 1998

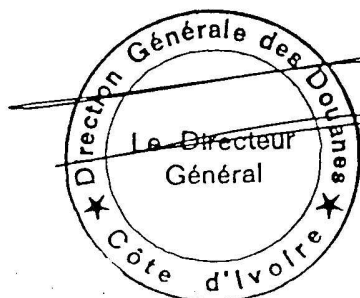
OBJET : Commissionnaires en douane
agrées pour le dédouanement
des boissons alcooliques,
tabacs et cigarettes.

REF : Additif à la circulaire n°877
du 23 Décembre 1997.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que
la liste des commissionnaires en douane agréés, autorisés pour le dédouanement
des boissons alcooliques, les tabacs et cigarettes, est modifiée et complétée
comme suit :

- SDV
- SAGA-CI
- SIS-TRANSIT
- TECRAM TRANSIT
- SIVOM
- EXPRESS TRANSIT (EXTRA)
- SOCIETE IVOIRIENNE DE TRANSIT (SIT)
- SOCIETE D'EXPLOITATION DU TRANSIT DIOT (SET-DIOT)
- MERCANTILE COTE D'IVOIRE
- GOLF TRANSIT
- TRANSIT CENTER
- OCEAN TRANSIT SERVICE (OTS)
- TRANSIT TRANSPORT SERVICE (TTS)
- SENOUSIAP TRANSIT

La présente circulaire, qui complète et remplace ma circulaire n°877
du 23 Décembre 1997, est d'application immédiate



A. COULIBALY